

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2025 -

DELIBERATION

Numéro 25 - 03 - 15

Délibération n° 5 : L'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 1^{er} octobre 2025 s'est réuni le 4 décembre 2025 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Chantal BROSSE – Fabienne PERRIN – Nicole PEYCELON.

Messieurs Jean-François CHORAIN – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – Gilles GRECO – Eric LARDON – Lucien MURZY – Pierre DEVEDEUX – Patrick MADO – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Sylvie BONNET (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Marie-Jo PEREZ (pouvoir donné à Eric LARDON) – Valérie PEYSELON (pouvoir donné à Yves PARTRAT).

Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Sylvain DARDOULLIER) – Philippe DENIS (pouvoir donné à Gilles GRECO) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Henri GROSDENIS – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Mme BROSSE).

Exposé du rapport effectué par le Président,

Le budget primitif 2026 devrait être examiné par le Conseil d'administration en février prochain. Dans l'attente de cette réunion, certaines dépenses d'investissement nécessaires à la continuité du service doivent être envisagées.

Aussi, conformément à la réglementation, il a été proposé au Conseil d'administration de voter des crédits provisoires pour un montant qui ne peut pas être supérieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

De même, des crédits de paiement ont été proposés pour les autorisations de programme et d'engagement en cours, afin d'assurer une continuité dans l'exécution financière des marchés en cours d'ici le vote du budget primitif 2026.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer sur :

⇒ les crédits provisoires proposés dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, le Président est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément aux annexes à la présente délibération.

A decorative horizontal line consisting of a series of dark blue diamond shapes, centered at the bottom of the page.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	21 (dont 7 pouvoirs)
Abstentions sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

de la Loire

Georges ZIEGLER